Pôle d'ingénierie et de formation
Sanitaire • Medico-Social • Social

95 rue Ernest Renan
33000 BORDEAUX
Tél. : (0)5 35 54 74 80
Mail : contact@pole-3ie.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION
Session avril 2020

FORMATION DE AES
Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

« L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation, ou la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses accompagnements contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social. »

▸ Formation diplômante ouverte dans le cadre de la formation professionnelle continue :

Les dispositifs de formation mobilisables, à ce jour, sont les suivants :

- Contrat de professionnalisation (contrat en alternance)
- Contrat d'apprentissage (contrat en alternance)
- Dispositif « Pro A » (ex-période de professionnalisation pour les salariés en CDI déjà en poste dans le secteur médico-social),
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- CPF « Transition Professionnelle » (ex-CIF CDI)

➔ **Il faudra, pour pouvoir entrer en formation, disposer de l'un de ces dispositifs de financement avant le 6 avril 2020.**
Nous pouvons vous renseigner et vous guider pour savoir lequel de ces dispositifs est adapté à votre situation. N'hésitez pas à nous contacter au 05 35 54 74 80.

Processus d'admission dans le cadre de la formation continue :

Épreuve écrite d'admissibilité :

- Date de l'épreuve écrite ➔ **20 février 2020 de 10h00 à 11h30**
- Date des résultats (mail individuel et affichage au centre de formation) ➔ **25 février 2020 avant 16h00**

Épreuve orale d'admission :

- Dates de l'épreuve orale ➔ **le 10 ou 11 mars 2020 (le jour et l'heure vous seront précisés sur la convocation)**
- Date des résultats (mail individuel et affichage au centre de formation) ➔ **13 mars 2020 avant 16h00**

➔ ***Aucun résultat ne sera donné par téléphone***.

Dates de la formation DE AES :

➔**Formation sur 18 mois** pour les personnes en cours d'emploi (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, PRO « A » (salariés en CDI) …) :

☐ **Du 14 avril 2020 au 29 septembre 2021 – examen final du DC1 le 5 octobre 2021.**

Ce dossier d'inscription comprend les documents suivants :

- **Une fiche d'inscription à retourner au centre de formation avant le 31 janvier 2020** (Cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Centre de formation 3ie – 95 rue Ernest Renan – 33000 BORDEAUX.

- **Le règlement d'admission à la formation** à conserver et à lire attentivement avant de déposer la fiche d'inscription.

- **Les dispenses et allégements** des domaines de formation et de certification relevant du socle commun du DE AES – Instruction n°DGCS/SD4A/2016/57 du 29 février 2016.

Pôle d'ingénierie et de formation
Sanitaire • Medico-Social • Social

95 rue Ernest Renan
33300 BORDEAUX
Tél. : (0)5 35 54 74 80
Mail : contact@pole-3ie.fr

Collez ici votre photo

FICHE D'INSCRIPTION
Formation DE AES 2020-2021

➔ Fiche à retourner à 3ie avant le 31 janvier 2020

Partie réservée à l'administration et au suivi du dossier : ne rien inscrire

Date de retour du dossier ▸ _ _ / _ _ /20 _ _ **N° de dossier : BX2020 - _ _**

Réunion d'information collective ▸ ☐ OUI ☐ NON **Si oui, date choisie** ▸ _ _ / _ _ /2020

Dispense épreuve écrite ▸ ☐ OUI ☐ NON **Si oui, diplôme/titre permettant la dispense** : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Note épreuve écrite d'admissibilité ▸ _ _ / 20

Dispense épreuve orale ▸ ☐ OUI ☐ NON **Si oui, diplôme/titre permettant la dispense** : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Note épreuve orale d'admission ▸ _ _ / 20

☐ **Admis sur LP** ☐ **Admis sur LC / n° de rang : _ _** ☐ **Non admis / motif :** _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Type de contrat ou dispositif : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ **OPCA :** _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ **Subrogation** : OUI / NON

NOM de l'employeur le cas échéant : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Remarques : _

● **Vos coordonnées et renseignements administratifs** *(merci d'écrire lisiblement)*

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM d'usage ▸ .... NOM de naissance ▸ ....

Prénom ▸ ....

Date de naissance ▸ _ _/_ _/_ _ _ _ Votre âge ▸ _ _ ans

Ville de naissance ▸ ....

Nom et N° du département de naissance ▸ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ N° dpt : _ _

Pays de naissance (si hors France) ▸ ....

Nationalité ▸ ....

Adresse postale ▸ ....

Code Postal ▸ _ _ _ _ _ Ville ▸ ....

Tél. Portable ▸ _ _/_ _/_ _/_ _/_ _ et/ou Tél. Fixe ▸ _ _/_ _/_ _/_ _/_ _

E-mail ▸ ....@......................................

Situation familiale ▸ .... Nombre de personnes à votre charge ▸ _ _

Votre numéro de Sécurité Sociale ▸ ....

● **Êtes-vous en situation de handicap reconnue ?** ▸ ☐ OUI ☐ NON

<u>Si oui,</u> merci de joindre à ce dossier votre reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)

● **A titre indicatif, quelle spécialité du DE AES pensez-vous choisir ?**

☐ Accompagnement de la vie à domicile
☐ Accompagnement de la vie en structure collective
☐ Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

● Quel dispositif envisagez-vous de mobiliser pour pouvoir entrer en formation DE AES (prise en charge de la formation) ?

☐ « Pro A » (salarié(e) en CDI)
☐ Contrat de professionnalisation
☐ Contrat d'apprentissage
☐ Compte Personnel de formation (CPF)
☐ Compte Personnel de Formation « Transition professionnelle » (ex CIF)
☐ Je ne sais pas encore
☐ Autre financement : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

● Moyens de locomotion

- Permis de conduire ▸ ☐ A ☐ B ☐ C ☐ en cours
- Moyen de locomotion ▸ ☐ Voiture ☐ 2 roues ☐ transports en commun

● Votre situation actuelle

- **Êtes-vous actuellement inscrit(e) à Pôle Emploi (P.E) ?** ▸ ☐ OUI ☐ NON
  Si inscrit à P.E, depuis combien de mois ? ▸ ……
  Si inscrit à P.E, votre n'identifiant P.E ▸ ……
- **Êtes-vous actuellement suivi(e) par la Mission Locale (ML) ?** ▸ ☐ OUI ☐ NON
- **Êtes-vous actuellement salarié(e) ?** ▸ ☐ OUI ☐ NON
  Si oui, fonction exercée : ……
  Si oui, type de contrat : ☐ CDI ☐ CDD ☐ Intérim
  Si oui, employeur actuel, adresse et coordonnées ▸ ……
  ……
- **Votre employeur actuel prendrait-il en charge, en cas de réussite aux épreuves de sélection, votre formation d'AES ?** ▸ ☐ OUI ☐ NON
- **Êtes-vous actuellement en Service Civique ?** ▸ ☐ OUI ☐ NON
- **Êtes -vous actuellement étudiant ou en formation ?** ▸ ☐ OUI ☐ NON
  Si oui, indiquée la filière et l'année : ……
- **Êtes-vous actuellement dans une autre situation ?** *Précisez* ▸ ……

● Vos dernières expériences professionnelles

Employeur	Fonction	Durée du contrat
▸	▸	▸ .....
▸	▸	▸ .....
▸	▸	▸ .....
▸	▸	▸ .....
▸	▸	▸ .....

● Parcours de formation dans le domaine professionnel (formation continue)

- **SST** (Sauveteur Secouriste du Travail) ▸ ☐ Oui ☐ Non *Si oui, date d'obtention* ▸ _ _ /_ _ /_ _ _ _
- **PRAP2S** (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Social) ▸ ☐ Oui ☐ Non
  Si oui, date d'obtention ▸ _ _ /_ _ /_ _ _ _
- **Autre(s) formations** ▸ ……
  ▸ ……

● **Titres ou diplômes dispensant de l'ensemble des épreuves de sélection**

➔ **Joindre obligatoirement une photocopie du diplôme obtenu**

Diplôme(s) obtenus	**OUI**	**NON**	**Année d'obtention**
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)			
Mention complémentaire Aide à domicile			
Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP)			
Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES) (*merci de préciser la spécialité obtenue :* _ *)*			

● **Titres ou diplômes dispensant de l'épreuve écrite d'admissibilité**

➔ **Joindre obligatoirement une photocopie du diplôme obtenu**

Diplôme(s) obtenus	**OUI**	**NON**	**Année d'obtention**
Diplômes égaux ou supérieur au niveau IV (niveau BAC) ou supérieur Merci d'indiquer l'intitulé du diplôme : _			
Diplôme d'Etat d'assistant familial			
Diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS)			
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture			
Titre professionnel Assistant de vie aux familles (TP ADVF)			
Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie			
BEP carrières sanitaires et sociale (BEP CSS)			
BEP Accompagnement soins et services à la personne (BEP ASSP)			
CAP d'assistant technique en milieu familial ou collectif			
CAP Petite enfance			
BEP d'assistant animateur technicien			
BEP agricole option services aux personnes			
CAP agricole service en milieu rural			
CAP agricole Services aux personnes et vente en espace rural			
Lauréat de l'Institut du service civique			

● **Autres diplômes ou titres obtenus**

Intitulés autre(s) Diplôme(s) et date d'obtention ▸ ……

▸ ……

▸ ……

● **Présentation de vos motivations** (Rédigez une lettre exposant vos motivations pour entrer en formation)

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné (e) (NOM, prénom)

……

Déclare sur l'honneur n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES. (articles L227-10 et L133-6 du CASF).

Fait à ……

Le _ _/ _ _/ 20 _ _

Signature

En cas d'admission à la formation, le bulletin n°3 de votre casier judiciaire datant de moins de 6 mois vous sera demandé.

● Pièces et justificatifs à joindre impérativement à cette fiche d'inscription :

➔Merci de vérifier la constitution de votre dossier en cochant les cases ci-dessous et en signant le bas de cette page.
➔Merci également de lire attentivement le règlement d'admission joint à ce dossier afin de bien prendre connaissance de l'ensemble des conditions générales et particulières des épreuves de sélection.
➔ Seuls les dossiers complets seront pris en considération par le centre de formation.

☐ 1 photocopie RECTO/VERSO d'une **pièce d'identité en cours de validité**. Le recto et le verso doivent être sur la même page.

☐ **2 photos d'identité** avec votre nom inscrit au dos (merci de coller 1 des 2 photos sur la 1ère page de cette fiche d'inscription)

☐ **4 timbres postaux** au tarif en vigueur

☐ **Un CV détaillé à jour** indiquant : votre scolarité antérieure (année-classe-établissement-ville), vos expériences professionnelles (année-durée-entreprise-emploi occupé)

☐ **Copie des diplômes**, et titres justifiant la dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité ou des 2 épreuves de sélection ou la décision d'admission en qualité de lauréats de l'Institut de l'engagement (Service civique). *(Cf. art 4 du règlement d'admission joint à ce dossier pour la liste des diplômes)*

☐ Une copie des résultats VAE délivrés par la DRDJSCS le cas échéant

☐ **Pour les candidats âgés de 16 à 18 ans** : une autorisation parentale dûment signée

☐ **Pour les candidats de nationalité étrangère** : copie du titre autorisant à exercer une activité professionnelle

☐ Pour les salariés : le cas échéant une attestation d'accord de votre employeur pour prendre en charge votre formation.

☐ **Votre règlement par chèque établi à l'ordre de 3ie :**

➔ **Prévoir un chèque pour chacune des épreuves ou situations suivantes :**

☐ **Passation de l'épreuve écrite** : 35,00€

☐**Passation de l'épreuve orale** : 55,00€ *(en cas d'échec à l'épreuve écrite, le chèque de l'épreuve orale vous sera retourné par courrier)*

Ces frais de passation d'épreuve ne peuvent être remboursés qu'en cas d'absence à l'épreuve pour cause de force majeure définie selon les termes de la loi (extériorité, imprévisibilité, irrésistibilité) et sur présentation d'un justificatif écrit dont la recevabilité sera appréciée par la direction de 3ie.

▸ Pour les candidats ne s'inscrivant qu'à la **formation « certificat de spécialité complémentaire au DE AES »** (pour les dispensés du socle commun) : **25,00€** correspondant aux frais de dossier et d'entretien avec le responsable de la formation DE AES.

Je soussigné(e) _ reconnais avoir pris connaissance du règlement d'admission pour l'entrée en formation au Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social et d'en accepter les conditions.
Je certifie exacte toutes les données renseignées sur cette fiche d'inscription et authentiques toutes les pièces fournies.

À ▸ **le ▸ _ _ / _ _ / 20 _ _** **Signature :**

Les informations qui vous concernent sont destinées à 3ie. Ces données ne sont transmises à aucun tiers. Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données que nous avons recueillis. Pour l'exercer, adressez votre demande à contact@pole-3ie.fr.

REGLEMENT D'ADMISSION 2020
à la formation du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et social (DE AES)

➔ **Merci de lire attentivement ce document avant de déposer votre fiche d'inscription et de le conserver.**

Préambule :

Elaboré conformément au titre 1er de l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, du décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016, et de l'instruction ministérielle du 25 octobre 2016 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du DEAES, le présent règlement d'admission encadre les conditions d'accès à la formation préparant au DE AES organisée par 3ie. Il décrit les modalités pratiques d'inscription, les modalités des épreuves d'admission, ainsi que la durée de validité de la sélection. Il est transmis à tous les candidats avec le dossier d'inscription.

Article 1 : Voies de formation et nombre de places

Conformément à la déclaration préalable, les voies de formation ouvertes dans l'établissement sont :

➔ **la formation professionnelle continue.** Les candidats au titre de la formation continue sont soit :

- Des personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'y engagent
- Les salariés ayant un emploi dans le secteur du médico-social
- Les personnes en reconversion professionnelle

En 2020, le nombre de places ouvertes par l'établissement et autorisées par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle Aquitaine (DR-D-JSCS) est de **48 places** par session d'examen.

Article 2 : Conditions d'accès à la formation

Aucun prérequis de diplôme n'est exigé pour accéder à la formation, mais il faut que le candidat réunisse ces quatre conditions :

- Etre âgé de seize ans au moins à la date d'entrée en formation
- Avoir déposé son dossier d'inscription complet dans les délais prévus par 3ie (cf. article 3)
- Etre déclaré admissible par la commission d'admission à l'issue des épreuves de sélection
- Disposer à l'entrée en formation d'un dispositif de financement des coûts pédagogiques (contrats de professionnalisation et d'apprentissage, Pro A, Compte Personnel de Formation…) qui s'élèvent pour 2020, dans le cadre d'un parcours complet, à **5880,00€** (11,20€/heure en centre).

Article 3 : Inscription auprès de l'établissement de formation

Chaque candidat doit adresser à **3ie – 95 rue Ernest Renan – 33000 Bordeaux avant le 31 janvier 2019**, la fiche d'inscription complète avec les documents demandés. Cette fiche est disponible en téléchargement sur le site internet de l'établissement **www.pole-3ie.fr**. Elle peut être également envoyée au candidat par mail ou par courrier sur demande par téléphone au **05 35 54 74 80**.

Outre les informations explicitement demandées sur la fiche d'inscription, doivent y être jointes les **pièces suivantes** :

☐ ***La photocopie RECTO VERSO d'une pièce d'identité*** *en cours de validité. Le recto et le verso doivent être sur la même page.*

☐ ***2 photos d'identité****, dont 1 des 2 photos est à coller sur la 1ère page du dossier d'inscription*

☐ ***4 timbres au tarif prioritaire*** *en vigueur*

☐ ***La copie des titres et diplômes*** *permettant la dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité ou des deux épreuves de sélection (Cf. article 4 du présent règlement)*

☐ ***Un curriculum vitae*** *détaillé et à jour (CV)*

☐ ***Une lettre de motivation :*** *à rédiger sur la fiche d'inscription*

☐ ***Le règlement des frais de sélection*** *:*

- ***Un chèque de 35,00€ à l'ordre de 3ie*** *pour l'épreuve écrite d'admissibilité*
  Et/ou
- ***Un chèque de 55,00 € à l'ordre de 3ie*** *pour l'épreuve orale d'admission. En cas d'échec à l'épreuve écrite, le chèque de 55,00€ sera retourné par courrier au candidat.*

→ Un candidat ne pourra pas être inscrit aux épreuves de sélection s'il n'a pas acquitté ces frais au préalable.

→ **En cas d'absence aux épreuves de sélection ou d'annulation d'inscription, les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement ; sauf en cas de force majeure définie selon les termes de la loi (extériorité, imprévisibilité, irrésistibilité) et sur présentation d'un justificatif écrit dont la recevabilité sera appréciée par la direction de 3ie.**

☐ *Pour les candidats dispensés de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale* : ***le règlement des frais de dossier et d'entretien*** *:* ***25,00€*** *par chèque établi à l'ordre de 3ie. Le règlement des frais de sélection n'est pas dû.*

☐ *Pour les candidats qui souhaitent s'engager dans un parcours VAE :* ***le règlement des frais de dossier et de l'entretien préalable avec le responsable pédagogique de 3ie*** *:* ***40,00€.***

☐ *Pour les candidats âgés de 16 à 18 ans : une autorisation parentale à suivre la formation dûment signée*

☐ *Pour les candidats de nationalité étrangère : copie du titre autorisant à exercer une activité professionnelle sur le territoire*

A noter qu'en cas d'admission à la formation, il vous sera demandé pour finaliser votre inscription :

☐ ***Un extrait du casier judiciaire : bulletin n°3 de moins de 6 mois*** (la demande pourra en être faite sur internet : www.vos-droits.justice.gouv.fr)

☐ ***Un certificat médical*** *attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires*

L'établissement de formation procède à la vérification des dossiers. Toute pièce manquante devra être produite dans les délais requis.

L'établissement de formation convoque aux épreuves d'admission, par courrier, les candidats dont les dossiers sont recevables, en précisant les lieux, dates et heures.

Article 4 : Procédure d'admission – Nature des épreuves et dispenses

Pour être admis à suivre la formation préparant au DE AES, et conformément à l'arrêté du 29 janvier 2016, les candidats doivent se présenter aux épreuves de sélection organisées par 3ie :

1) Une épreuve écrite d'admissibilité :

L'épreuve écrite d'une durée d'1h30 prend la forme d'un questionnaire de dix questions portant sur des thèmes d'actualité sociale, médico-sociale, économiques et éducatives. Elle a pour objectif d'apprécier les centres d'intérêt du candidat et son niveau d'information.

- **Les candidats suivants sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :**
  a) Les candidats titulaires des diplômes de l'enseignements technique ou général au moins égaux ou supérieur au niveau IV du RNCP. (Les titres homologués de ce même niveau sont exclus de cette dispense)
  b) Les candidats titulaires des titres et diplômes de niveau V visés ci-dessous :
     - Diplôme d'Etat d'assistant familial;
     - Diplôme d'Etat d'aide soignant;
     - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture;
     - Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales;
     - Brevet d'études professionnelles accompagnement, soins et services à la personne;
     - Brevet aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien;
     - Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes;
     - Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie;
     - Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif;
     - Certificat d'aptitude profesionnelle Petite enfance;
     - Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural;
     - Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural;
     - Titre professionnel assistant de vie;

- Titre professionnel assistant de vie aux familles

c) Les lauréats de l'Institut de l'Engagement (anciennement Institut du service civique)

⇨ Joindre impérativement à la fiche d'inscription la photocopie du titre ou du diplôme qui vous dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité ou la décision d'admission en qualité de lauréats de l'Institut de l'engagement.

2) Une épreuve orale d'admission :

L'épreuve orale prend la forme d'un entretien individuel de 30 minutes mené par un jury composé d'un formateur de l'établissement de formation et d'un professionnel du secteur social ou médico-social, à partir d'un questionnaire renseigné au préalable par le candidat. Le candidat prépare le document pendant 30 minutes avant de passer devant le jury.

Cette épreuve est destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge, du contexte de l'intervention des AES et de son adhésion au projet pédagogique de l'organisme de formation.

- **Les candidats dispensés des deux épreuves de sélection :**

a) Les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES) qui souhaitent obtenir une spécialité différente de celle acquise au diplôme.

b) Les candidats titulaires d'un diplôme d'Etat d'Aide médico-psychologique (DEAMP) ou d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou de la Mention complémentaire Aide à domicile (MC aide à domicile) qui souhaitent obtenir une spécialité différente de celle acquise au diplôme.

⇨ Joindre impérativement au dossier d'inscription la photocopie du titre ou du diplôme qui vous dispense des deux épreuves de sélection.

Article 5 : Procédure d'admission – Notation

1) **L'épreuve écrite d'admissibilité** est corrigée de manière anonyme par un binôme de correcteurs. La notation porte sur 20 points. Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission. Chaque candidat est informé individuellement et par écrit des résultats de l'épreuve d'admissibilité. Les résultats ne seront pas transmis par téléphone. Les candidats admis à présenter l'épreuve d'admission sont convoqués individuellement par mail ou par courrier.
2) **L'épreuve orale d'admission** est notée sur 20 points. L'admission est prononcée à partir d'une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 6 : Procédure d'admission – Décision d'admission

La commission de sélection comprend le directeur de l'établissement de formation ou son représentant, le responsable de la formation DEAES de 3ie, et un professionnel d'un établissement ou service social ou médico-social.

Sont déclarés admissibles à suivre la formation DEAES de 3ie par la commission, les candidats ayant obtenus une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve orale d'admission. La commission procède à l'établissement de la liste des candidats admis en les classant par ordre de mérite selon la note obtenue à l'épreuve orale d'admission. En cas d'égalité de points, le candidat classé prioritairement sera celui pour qui la date de réception du dossier d'inscription par l'organisme de formation sera la plus ancienne.

La liste principale, établie par ordre de mérite, est arrêtée selon le nombre de places ouvertes par l'établissement de formation, et agréées par la DR-D-JSCS (cf. art 1 du règlement).

Au-delà de ce nombre, les candidats sont classés par ordre de notation décroissante sur une **liste complémentaire**, à condition qu'ils aient obtenu une note d'au moins 10/20 à l'épreuve orale d'admission. En cas de désistement de candidats placés sur la liste principale, le centre de formation fera appel aux candidats placés sur liste complémentaire. Dans ce cas-là, la proposition d'intégrer la formation ne pourra en aucun cas être reportée pour la formation suivante.

Article 7 : Procédure d'admission – Information de la DR-D-JSCS et des candidats

La liste principale, la liste complémentaire et la liste des non-admis sont affichées à l'entrée des locaux de l'établissement de formation. Ces listes sont également consultables sur le site internet de 3ie.

Les candidats admis sur la liste principale sont informés par courrier individuel signé par le directeur de l'établissement de formation ou son représentant.
Les candidats admis sur la liste complémentaire sont informés par courrier individuel signé par le directeur de l'établissement de formation ou son représentant, en précisant leur rang sur cette liste. Ce courrier précise que les candidats sont susceptibles d'être sollicités, dans l'ordre du rang qui leur a été attribué, pour entrer en formation en cas de défection de candidats inscrits sur la liste principale.
Les résultats ne seront pas transmis par téléphone.
Sous forme de procès-verbal signé par le directeur de l'établissement de formation, la commission transmet à la DR-D-JSCS les résultats de la sélection dans le mois qui suit l'entrée en formation.

Article 8 : Droit de communication des résultats

Sur demande écrite adressée au directeur de l'établissement, les candidats qui n'ont pas été admis à prendre part à la formation peuvent solliciter un entretien tendant à préciser les motifs de leur non admission.

Article 9 : Choix de la spécialité de formation

Le DEAES est structuré autour d'un socle commun de compétences (378h) et de **trois spécialités** (147h) :

- *Accompagnement de la vie à domicile*
- *Accompagnement de la vie en structure collective*
- *Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire*

Le candidat devra choisir définitivement une de ces trois spécialités après les 14 heures de détermination de parcours prévues en début de formation.
Toutefois, un premier choix est demandé au moment de la remise de la fiche d'inscription afin de faciliter la gestion des groupes de stagiaires pressentis par spécialité.
Il est à noter que si une des spécialités n'atteignait pas un effectif de 7 candidats, cette spécialité ne pourrait pas être organisée par le centre de formation.
Le candidat dont la spécialité choisie ne pourrait être mise en œuvre faute d'un nombre suffisant de stagiaires, pourra choisir d'intégrer une autre spécialité ou demander un report d'admission qui sera acquis pour la rentrée suivante.
La spécialité choisie par le stagiaire sera mentionnée sur le diplôme d'Etat.
Les personnes titulaires des diplômes suivants, peuvent acquérir une **spécialité complémentaire** au DEAES :

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP)
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES)

Ces candidats suivront alors un parcours partiel : 147h de formation théorique et 175h de formation pratique en rapport avec la spécialité choisie, soit un parcours de 322h au total.

Article 10 : Validité des résultats et report d'entrée en formation

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour 3ie Bordeaux et pour la rentrée au titre de laquelle ces épreuves ont été organisées.
Cependant, un report d'entrée en formation, valable uniquement pour l'établissement dans lequel le candidat a été précédemment admis sur liste principale, est possible dans les cas suivants :
Un report d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit en cas de :

- Congé de maternité, de paternité ou d'adoption
- De refus d'une demande de mise en indisponibilité
- De garde d'un de ses enfants âgées de moins de 4 ans
- Non mise en œuvre de la spécialité choisie par le candidat faute d'un nombre de stagiaires suffisant (au min. 7 stagiaires)

Un report d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit en cas de :

- De refus du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale
- Du refus d'une demande de congé individuel de formation (CIF) ou de congé de formation professionnelle

La demande de report d'entrée doit être envoyée par courrier écrit à l'établissement et doit être accompagnée du justificatif permettant ce report.

Le candidat bénéficiant d'un report, doit confirmer son intention de reprendre la formation à la rentrée suivante, au plus tard 3 mois avant la date de la rentrée concernée

Fait à Bordeaux, le 5 novembre 2019.
La directrice de 3ie, Florence CONNANGLE

Dispenses et allègements des domaines de formation et de certification relevant du socle commun du DE AES – Instruction n°DGCS/SD4A/2016/57 du 29 février 2016.

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social niveau V	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide soignant	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	Titre professionnel assistant de vie ou titre professionnel assistant de vie aux familles		Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie
				Acquis avant 2016	Acquis après 2016	
Ministère responsable de la certification	*Affaires sociales*	*Santé*	*Santé*	*Travail emploi formation*	*Travail emploi formation*	*Branche des salariés du particulier employeur IPERIA*
DC1 socle : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	allègement				allègement	
DC2 socle : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité		dispense		allègement	dispense	allègement
DC3 socle : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	allègement	allègement	allègement	allègement	dispense	
DC4 socle : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne				allègement	allègement	allègement

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social niveau V	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales ou Brevet d'études professionnelles Accompagnement, soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural
Ministère responsable de la certification	*Education nationale*	*Education nationale*	*Education nationale*	*Jeunesse et sport*	*Agriculture*	*Agriculture*	*Agriculture*
DC1 socle : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	allègement		allègement		allègement		
DC2 socle : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	dispense	allègement			dispense	allègement	dispense
DC3 socle : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	dispense		allègement		dispense	allègement	allègement
DC4 socle : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	allègement		allègement	dispense	allègement		allègement